



## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU LUNDI 13 JUILLET 2020

Le **lundi 13 juillet 2020 à 18h30**, le Conseil Municipal, légalement convoqué le 07 juillet 2020, s'est réuni sous la présidence de Monsieur CALLAIS, Maire.

### **Etaient présents :**

Patrick CALLAIS, William GUILLARD, Marie LE COUSIN, François CRAMILLY, Marie-Claude BEAUFILS, Charles LENOIR, Daniel ROUSSEL, Elisabeth BIDEAUX, Réjan SAUPIN, Sophie LOQUIN, Béatrice TASSERY, Christian LETEURTRE, Josiane POINFOUX, Jean Pierre MOURIER, Rachel FOUCART, Jean-Marie GILLE, Sandrine LECLERC, Paul BONMARTEL, Karine CHERON, Monique COURSELLE, Vincent SGARLATA, Pascal POYE

### **Absent(s) excusé(s) ayant remis un pouvoir :**

Cécile GALHAUT à William GUILLARD, Céline DURVICQ à Marie LE COUSIN, François LANGLOIS à Elisabeth BIDEAUX, Céline DELPECH à Vincent SGARLATA, Juan Carlos VEGAS à Patrick CALLAIS

formant la majorité des membres en exercice.

Monsieur GUILLARD est nommé secrétaire de séance.

### ----- **ÉLECTION DES MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE DE LA VILLE DU TRAIT - CM/20/060**

Il est rappelé au Conseil Municipal qu'il a été décidé lors de la séance du 3 juillet 2020, de fixer à 13 le nombre de membres du Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale de la ville du Trait dont 6 membres élus en son sein par le Conseil Municipal (en sus du Maire qui est le Président de droit).

Qu'en vertu de l'article R. 123-8 du Code de l'action sociale et des familles « *les membres élus en son sein par le Conseil Municipal le sont au scrutin de liste, à la représentation proportionnelle au plus fort reste, sans panachage ni vote préférentiel. Le scrutin est secret* ».

Que cet article précise que « *chaque conseiller municipal ou groupe de conseillers municipaux peut présenter une liste de candidats même incomplète. Dans cette hypothèse, si le nombre de candidats figurant sur une liste est inférieur au nombre de sièges qui reviennent à celle-ci, le ou les sièges non pourvus le sont par les autres listes* ».

Que « *les sièges sont attribués aux candidats d'après l'ordre de présentation sur chaque liste* ».

Que « si plusieurs listes ont le même reste pour l'attribution du ou des sièges restant à pourvoir, ceux-ci reviennent à la ou aux listes qui ont obtenu le plus grand nombre de suffrages. En cas d'égalité de suffrages, le siège est attribué au plus âgé des candidats ».

### LE CONSEIL MUNICIPAL, APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ

VU le Code de l'action sociale et des familles et notamment son article R. 123-8,  
VU le rapport de Monsieur le Maire

**DÉCIDE**, après dépouillement du scrutin et application de la représentation proportionnelle au plus fort reste, d'élire les personnes suivantes au sein du Conseil d'administration du CCAS :

Membres en exercice : 27  
Votants : 27  
Suffrages exprimés : 27  
Blanc : 0  
Nul : 0  
Liste « Marie Claude BEAUFILS » : 27 voix

Sont élus :

- Patrick CALLAIS : Président
- Marie-Claude BEAUFILS
- Elisabeth BIDEAUX
- François LANGLOIS
- Jean-Marie GILLE
- Béatrice TASSERY
- Céline DELPECH

Nombre de membres		
Présents	En exercice	Qui ont pris part à la délibération : 27 (membres présents et prise en compte des pouvoirs remis par les membres absents)
22	27	pour: 27 contre: 0 abstention(s): 0 non votant(s) : 0

Fait au Trait et certifié exécutoire le  
15 juillet 2020

**Patrick CALLAIS,**  
**MAIRE**

